

# CONSEIL MUNICIPAL

## du mardi 5 juin 2018

### Procès-verbal Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13  
" " présents : 12  
" " absent excusé : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : le jeudi 31 mai 2018

**Présents** : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BONNO Alain, BESNARD Daniel, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel et TATTEVIN Gilles

**Absent excusé** : Monsieur Guénolé GUILLAUME

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles TATTEVIN

**Pouvoir** : Guénolé GUILLAUME donne pouvoir à Henri RIBOUCHON



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 12 membres sont présents, le quorum est atteint.

#### **Validation des pouvoirs**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le pouvoir suivant :

Guénolé GUILLAUME donne pouvoir à Henri RIBOUCHON

#### **Approbation du compte-rendu du 23 mars dernier**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 23 mars dernier.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Gilles TATTEVIN en tant que secrétaire de séance.

### **1-Projet de City-stade**

Fabrice CARO, adjoint au Maire présente le projet :

Le projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, de nouvelles activités sportives sur une aire de jeux multisports, implantée dans le bourg, à proximité immédiate de la salle polyvalente.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Renforcer la vocation de divertissement auprès de la salle polyvalente (en complément du terrain de pétanque et de l'aire de pique-nique)
  - Etoffer les activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (basket, hand-ball...) sur un terrain multisports,
  - Accueillir les jeunes (y compris les scolaires) dans un cadre sécurisé, éloigné de la route,
  - Offrir toujours plus d'activités à tous sur la commune
  - Favoriser les rencontres intergénérationnelles
- En commission, plusieurs localisations ont été étudiées. Dans la préparation, et en rencontrant les entreprises qui ont fait des devis, l'emplacement du city-stade auprès de la salle polyvalente, nous apparaît l'endroit le plus adapté pour ce type de structure.

Les devis reçus:

- SPORT NATURE (pas d'INOX ni alu)
- SDU 24 999 € HT (SDU) Version INOX
- 3R factory 31 311 € HT Monobloc aluminium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire, ou son représentant :

- à retenir l'offre de la société SDU pour un montant de 24 999 € HT
- à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision, notamment les demandes de subventions et les éventuels avenants.
- à mettre en place un parking à vélos.

Le Maire rappelle que suite à la création du parc éolien, et vu les retombées financières, il avait été décidé d'apporter de nouveaux services aux administrés, tel que ce city-stade.

Les membres du Conseil Municipal valident le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>En € HT</b>
SDU - structure du terrain	24 999,00 €
BILIO TP – terrassement	15 768. 50 €
Aménagement divers (enrobé)	4 930.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>45 697,50 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>en € HT</b>
Programme de Solidarité Départementale 2018- 30%	13 709.25
DETR 2019	12 338.00
<b>autofinancement</b>	<b>19 650.25 €</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>45 697.50 €</b>

## 2-Demande de location d'un terrain

La commune est désormais propriétaire de la parcelle ZI 207 (depuis le 28 février 2018) – surface totale : 1.50.00 a

La parcelle est composée d'une partie boisée et d'une partie « labour » d'environ 6 100m<sup>2</sup>  
Monsieur Didier RETO et son fils, sont intéressés pour poursuivre l'exploitation de cette parcelle qu'ils exploitaient déjà auparavant (pour la partie « labour »).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT** de louer cette parcelle à Mr RETO Didier, et autorise le Maire ou son représentant à signer le bail correspondant avec un Fermage à 120€ l'hectare soit 73,20€/an.

### **3-Dissolution du SIVU Centre de Secours de Josselin (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)**

*Les statuts de Ploërmel Communauté ont été validés par le Préfet le 3 avril 2018. Dès lors, la compétence de gestion des centres de secours du territoire communautaire et le financement du service seront du ressort exclusif de l'EPCI (Ploërmel Communauté)*

*Le SIVU du Centre de Secours de Josselin, par délibération en date du 15 mars 2018, a prononcé la dissolution du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et en tout état de cause avant le 31 décembre 2018. Chaque commune doit se prononcer sur la dissolution dans un délai de 3 mois à compter du 26 avril 2018 (date de réception de la délibération par la commune)*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de CRUGUEL approuve la dissolution du syndicat.*

### **4-Information sur la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

*Pour information, Monsieur le Maire présente les travaux de la CLECT, et notamment les nouvelles attributions de compensation :*

*CLECT du 26 avril 2018:*

*Transferts des communes vers Ploërmel-Communauté:*

- les participations au SMGBO*
- les participations au centre de secours de Josselin*
- les contributions au PETR*
- les transports scolaires*

*Transferts de Ploërmel-Communauté vers les communes:*

- les travaux de voirie sur le Porhoët*
- les garderies périscolaires*

*CLECT du 28 mai 2018:*

*Transferts des communes vers Ploërmel-Communauté:*

- les transports scolaires sur Campénéac*
- les subventions à l'ADMR de Josselin*
- les chemins de randonnée à intérêt communautaire*

*Transferts de Ploërmel-Communauté vers les communes:*

- les chemins de randonnée à intérêt communal*
- les subventions aux associations sportives et culturelles*
- les subventions aux autres associations*

### **5-Présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes concernant les comptes et la gestion de Ploërmel Communauté.**

*Dans le cadre de la loi NOTRé et en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de Ploërmel communauté concernant les exercices 2010 et suivants a été notifié aux communes membres.*

*(Ce rapport a été rédigé avant la fusion – observations définitives arrêtées en séance du 24/10/2016)*

*La recommandation principale porte sur le pilotage et le suivi du service public d'assainissement non collectif (SPANC)*

*Le Conseil Municipal de CRUGUEL prend acte de ce rapport.*

## 6-Marché voirie

David BOULVAIS, adjoint en charge de la voirie indique que 3 entreprises ont déposé des plis suite à l'appel à concurrence mis en ligne sur le site Mégalis et paru dans le Ouest France le 2 mai 2018.

Tranche ferme= Ville Es Vieilles + réseau pluvial

Tranche Conditionnelle= La Croix Neuve + La Ville Allio

Entreprises ayant déposé une offre :

	EUROVIA	EUROVIA VARIANTE	COLAS	COLAS VARIANTE	EIFFAGE
Tranche ferme HT	36 908,94 €	33 262,64 €	40 701,61 €	30 403,91 €	41 108,60 €
Tranche conditionnelle	42 696,96 €	37 634,96 €	46 790,98 €	34 097,18 €	46 660,80 €
Total	79 605,90 €	70 897,60 €	87 492,59 €	64 501,09 €	87 769,40 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de retenir la variante l'offre de l'entreprise COLAS DE PLOERMEL, (la tranche conditionnelle ne devrait pas être réalisée cette année), et autorisent le Maire, ou son représentant, à signer le marché et les éventuels avenants.

### \*PATA (Point à temps automatique) – entretien de la voirie

Les devis suivants ont été reçus (pour 10 tonnes) :

<b><u>EIFFAGE</u></b>	<b>6 150 € HT</b>
COLAS	6 525 € HT
POMPEI	6 950 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour les travaux de Point à temps.

## 7-Morbihan Energies : effacement des réseaux rue du stade

Le Syndicat Morbihan Energies a programmé l'effacement des réseaux de la rue du stade (effacement des réseaux électriques, des réseaux d'éclairage public et des infrastructures télécom avec renforcement basse tension)

Une première estimation en novembre 2017 (pour 4 points lumineux): 9 443 € TTC à la charge de la commune

Nouvelle estimation pour 6 points lumineux + remplacement de 2 lanternes (sodium) par des LED (devant Sacré Cœur)

-modèle STRADEX (comme en centre bourg)	17 480 € TTC
-modèle TEKK	12 100 € TTC

Les plans ont été transmis aux conseillers municipaux

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de choisir le modèle TEKK (moins onéreux) et autorisent le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## 8-Concours des maisons fleuries

Comme toutes les années, nous avons l'honneur d'organiser le concours des maisons fleuries.

Quelques éléments à savoir pour le bon déroulement du concours ;

- ✓ Pas d'inscriptions nécessaires



***Délibérations numérotées de 1 à 11 :***

- 1 Projet de city stade*
- 2 Demande de location d'un terrain*
- 3 Dissolution du SIVU du centre de secours de Josselin*
- 4 Information sur la CLECT*  
*Présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes*
- 5 concernant les comptes et la gestion de Ploërmel Communauté.*
- 6 Marché voirie*
- 7 Morbihan Energies : effacement des réseaux rue du stade*
- 8 Concours des maisons fleuries*
- 9 Programme des animations de l'été*
- 10 Compte rendu des délégations*
- 11 Questions diverse*